

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six juin, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ATTARD, Maire.

Présents : ALBERT Jeannine, BORDG Gilles, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CAZENOBE Christian, COUSSOLLE Béatrice, FALIU Annie, FONT Bernadette, GALANGAU Henri, MAZIERES Nicolas, PELEJA Oriane, PRUJA Jacques, SALVADOR Julien, TAULET Jacques, TOURNIER Christine

Absents excusés : CHARTIER Emilie, KNAFF Barbara

Procuration : Mme PUJOL Marlène à M. GALANGAU Henri

Secrétaire de séance : Mme FALIU Annie a été élue secrétaire de séance.

Le PV de la séance du 6 avril 2017 n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

1 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL APPARTENANT AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Une convention de mise à disposition d'un local appartenant au domaine public communal, d'une superficie de 31 m² et situé dans l'enceinte de la salle des fêtes a été conclue avec le Dr LAMIRAULT Fanny, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} mai 2017, contre une redevance mensuelle de 170 €.

2 - MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UN CENTRE MEDICAL DANS UN BATIMENT EXISTANT

Dans le cadre de la consultation engagée le 18 mai 2017 pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la « création d'un centre médical dans un bâtiment existant », l'offre de l'EURL J.C. KAISER a été retenue pour un taux de rémunération de 11 % du coût prévisionnel des travaux estimé à environ 150 000 € H.T.

Monsieur le Maire fait un point sur les motivations qui ont conduit à lancer le projet de création d'un centre médical et revient sur la situation des trois médecins généralistes qui exercent sur la commune.

- Depuis plusieurs mois, un premier médecin avait fait savoir qu'il allait prendre sa retraite au 1^{er} juillet 2017. Il avait attiré l'attention de la municipalité sur la possible pénurie de l'offre médicale sur la commune, compte tenu de ses difficultés à trouver un successeur pour son cabinet. Début juin 2017, ce successeur n'était pas connu.
- Le second médecin, qui travaillait en collaboration avec le premier, a saisi, en avril 2017, la municipalité pour informer que son contrat se terminait mi-mai. Souhaitant poursuivre son activité sur la commune, ce médecin avait besoin d'un local dans l'urgence. Faute d'emplacement dans le parc immobilier privé et compte tenu du départ programmé du premier médecin, la Municipalité a fait le choix de lui mettre à disposition un local communal, moyennant le paiement d'une redevance.
- Le troisième médecin poursuit son activité mais n'a pas informé la Municipalité de ses projets quant à sa date de cessation d'activité.

Cette situation a conduit la Municipalité à engager une réflexion afin de garantir aux administrés la présence de médecins généralistes sur la commune qui avoisine aujourd'hui les 2 200 habitants.

Le local mis à disposition du second médecin reste une solution provisoire et ne peut accueillir qu'un seul professionnel. La doctoresse qui le loue souhaite continuer à exercer sur Trouillas et a fait savoir qu'une consœur souhaiterait également s'installer sur la commune.

La désertification médicale est devenue une problématique courante dans les communes rurales qui ont de plus en plus de mal à attirer de jeunes médecins.

Le souhait formulé par ces deux médecins est une opportunité que la Municipalité ne pouvait pas négliger et à laquelle il fallait répondre de façon rapide en proposant des locaux à la location.

Concernant l'emplacement, l'ancienne école maternelle est apparue comme le bâtiment le plus approprié en raison des possibilités de stationnement et de son accessibilité (normes PMR). L'ancienne école élémentaire ne réunissait pas ces critères. La commune dispose également d'un terrain à côté du groupe scolaire mais les délais de réalisation d'un bâtiment neuf auraient rallongé la livraison.

Un débat s'engage alors sur ce projet.

Mme COUSSOLLE Béatrice demande à Monsieur le Maire si tous les médecins installés sur la commune ont été concertés en amont et donne son point de vue sur les conditions de réalisation d'une maison de santé.

Une telle structure médicale est créée à l'initiative des élus s'il y a risque de désert médical, ce qui n'est pas le cas de Trouillas. Un médecin va reprendre le cabinet du docteur qui prend sa retraite, un autre poursuit son activité et le troisième médecin est installé provisoirement dans le local communal.

Une maison médicale peut être également créée à l'initiative des professionnels de santé eux-mêmes.

Le projet peut être également mené en partenariat avec d'autres communes.

Dans tous les cas, l'Agence Régionale de Santé doit être consultée, après avoir établi une étude de marché.

L'investissement du projet présenté semble lourd pour n'accueillir, au départ, qu'un seul médecin. Monsieur le Maire précise qu'il a reçu en Mai deux doctresses ainsi que les infirmiers libéraux à la recherche de locaux aux normes PMR. L'avant-projet prévoit trois cabinets médicaux pouvant être loués à des généralistes ou spécialistes, un cabinet pour infirmiers et un emplacement qui pourrait être aménagé plus tard en cabinet dentaire par exemple.

M. PRUJA Jacques demande si une réflexion a été faite sur le montant des loyers qui seront demandés. Monsieur le Maire indique qu'à ce stade du projet, cette décision est encore prématurée.

M. SALVADOR Julien pense que l'emplacement choisi n'est pas approprié car le bâtiment est dans un secteur enclavé et que la présence d'un repreneur pour le cabinet du médecin qui prend sa retraite ne justifie plus l'investissement projeté.

En conclusion, Monsieur le Maire indique que cette situation a évolué très récemment, ce successeur n'étant arrivé que depuis quelques jours. Tant que cette information n'était pas connue, la municipalité était bien dans l'obligation d'anticiper une possible pénurie de l'offre de soins sur la commune. L'absence de prise en compte de cette situation aurait été certainement reprochée à la Municipalité.

DELIBERATIONS

1 – DELIBERATION 28/2017 : AMENAGEMENT D'UNE MAISON DE SANTE / CENTRE MEDICAL DANS UN BATIMENT EXISTANT – DELEGATION AU MAIRE POUR LE MARCHE DE TRAVAUX

Afin de faciliter la conduite du projet, le Conseil Municipal donne délégation à Monsieur le Maire, en application de l'article L.2122-22, 4°, du Code Général des Collectivités Territoriales, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché public relatif aux travaux de création d'un centre médical dans un bâtiment communal existant.

Voté par 13 voix POUR et 4 voix CONTRE (COUSSOLLE Béatrice, PRUJA Jacques, SALVADOR Julien, TOURNIER Christine)

2 - DELIBERATION 29/2017 : AMENAGEMENT D'UNE MAISON DE SANTE / CENTRE MEDICAL DANS UN BATIMENT EXISTANT – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2018

Le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de l'Etat la subvention la plus élevée possible au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, programme 2018, pour le projet de réalisation d'un centre médical / maison de santé dans un bâtiment communal existant.

Voté à l'unanimité

3 - DELIBERATION 30/2017 : MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX – DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL (FSIL)

Le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de Région, dans le cadre du Fond de Soutien à l'Investissement public Local (FSIL), une subvention de 80 % du montant prévisionnel des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux, conformément au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
objet	Montant H.T.	objet	montant
MENUISERIES Fourniture et pose portes salle des fêtes	2 513.00	FSIL 80 %	9 178.40
ELECTRICITE Vidéophone Mairie et Agence Postale Communale	1 519.00		
FERRONNERIE Garde-corps et mains courantes salle polyvalente – salle Canterrane – salle des fêtes - mairie	4 770.00	autofinancement commune 20 %	2 294.60
EQUIPEMENT ET SIGNALÉTIQUE dalles podotactiles intérieures et extérieures- rampes – barres coudées - signalétiques – rampe amovible	2 671.00		
TOTAL H.T.	11 473.00 €		11 473.00 €

Voté à l'unanimité

4 - DELIBERATION 31/2017 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs en raison des avancements de grade de quatre agents, de la nomination stagiaire au grade d'adjoint technique territorial de cinq agents contractuels et du recrutement d'un adjoint administratif contractuel pour le secrétariat de mairie, le Conseil Municipal adopte le tableau des effectifs suivants :

ILIERE	GRADE	nombre	Dont temps non complet
Filière administrative	Attaché territorial	1	
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	3	1 poste à 32.5 h
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe (à compter du 06/11/2017)	1	
Filière technique	Technicien territorial	1	
	Agent de maîtrise	4	
	Adjoint technique	7	1 poste à 28 h 1 poste à 27.5 h 1 poste à 23.5 h 1 poste à 20 h 1 poste à 18.5 h
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	1 poste à 32.5 h
Filière sanitaire et sociale	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	2	

Agents contractuels	Adjoint technique	2	
	Adjoint d'animation	1	1 poste à 7 h
	Technicien territorial	1	
	Adjoint administratif	1	
contrats aidés	1 poste au service administratif		
	1 poste au service technique		

Voté à l'unanimité

5 - DELIBERATION 32/2017: APPROBATION DE L'AVENANT N°2 DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE DU SYDEEL 66

Le Conseil Municipal accepte l'avenant n°2 de la convention constitutive du groupement d'achat d'électricité proposé par le SYDEEL 66, créé en 2015 pour l'achat groupé d'électricité pour les tarifs vert et jaune et auquel la commune adhère depuis cette date.

Voté à l'unanimité

6 - DELIBERATION 33/2017: TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE "INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) »AU SYDEEL 66

Le Conseil Municipal décide de transférer au SYDEEL 66 la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » service dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

Par ce transfert, la commune s'engage à verser au SYDEEL 66 la participation financière due en application des conditions techniques, administratives et financières pour la réalisation des travaux d'exploitation, soit environ 600 € par an.

Monsieur PRUJA Jacques demande si la réalisation de cet équipement est une obligation pour les communes. Il précise que les bornes de recharge sont principalement utilisées par des automobilistes de passage.

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a aucune obligation pour les communes en la matière.

Voté à l'unanimité

7 - DELIBERATION 34/2017: DENOMINATION DE LA RUE DU LOTISSEMENT « LA COLLINE 3 »

Le Conseil Municipal décide de dénommer la rue du lotissement « la Colline 3 » : Rue du Jasmin.

Voté à l'unanimité

8 - DELIBERATION 35/2017: VENTE DE L'IMMEUBLE BATI SIS AVENUE CANTERRANE, CADASTRE SECTION B, N° 65

Suite à la demande du nouveau propriétaire de la maison d'habitation sise 8 Avenue Canterrane, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la cession de l'immeuble sis Avenue Canterrane 66300 TROILLAS, cadastré section B, n°95, d'une contenance de 12 m², immeuble relevant du domaine privé communal.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires pour aboutir à la vente de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

Une estimation immobilière a évalué le bien à 4 000 €.

Voté à l'unanimité

9 - DELIBERATION 36/2017 : MODIFICATION DE L'IMPLANTATION D'UN EMPLACEMENT D'AFFICHAGE ELECTORAL

Le Conseil Municipal décide de déplacer l'implantation d'un des deux emplacements d'affichage électoral pour le transférer au giratoire du lotissement « les Hauts Plateaux » situé au cœur des nouvelles zones résidentielles.

A compter du 1^{er} mars 2018, les emplacements d'affichage électoral de la commune seront ainsi situés aux lieux suivants :

- emplacement d'affichage électoral n° 1 : mur de l'ancienne école élémentaire – Avenue du Canigou
- emplacement d'affichage électoral n° 2 : giratoire du lotissement « les Hauts Plateaux »

Voté à l'unanimité

10 - DELIBERATION 37/2017 : MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE DE 2024

Le Conseil Municipal apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique en adoptant la motion proposée par l'association nationale des Maires.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

VISITE DE MONSIEUR LE SOUS-PREFET DE CERET

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée de la visite de Monsieur le Sous-Préfet de Céret sur la commune le 12 juin.

Un diaporama avait été réalisé pour présenter la commune sous ses différents aspects : projets réalisés (parking du centre, Mairie, Agence Postale, groupe scolaire, extensions urbaines, logements sociaux...), activités économiques (exploitations agricoles, domaines viticoles, zones artisanales...), contraintes géographiques (ravins, risques de crues de la Canterrane et du Réart...).

Monsieur le Sous-Préfet s'est dit favorable au projet de création d'un centre médical/ maison de santé sur la commune.

Il s'est engagé à revenir sur Trouillas pour la rentrée scolaire, lors de la traditionnelle visite de rentrée du Directeur Départemental des Services de l'Education Nationale.

Sa collaboratrice, qui l'accompagnait, a fait part de son inquiétude quant à la dangerosité de la voie dite Traverse de Thuir débouchant sur la RD 612, empruntée notamment par les clients du Domaine de la Perdrix.

Les services de Gendarmerie et l'Agence Départementale Routière consultés les jours suivants ont indiqué que cet accès n'était pas particulièrement source d'accidents.

COMPTE RENDU DES ADJOINTS

1 – INTERVENTION DE M. CAZALS JEAN-FRANCOIS - ADJOINT

Monsieur CAZALS Jean-François signale que de jeunes majeurs occasionnent sur la commune des nuisances répétées, notamment au Square de Chaumont et Place de la Poste et demande s'il serait judicieux de faire appel à une société de vigiles.

Monsieur PRUJA Jacques précise que les vigiles n'ont pas vocation à surveiller la voie publique et ne peuvent être missionnés que pour de la surveillance de bâtiments. Il demande si le projet de création d'une police intercommunale a avancé. Monsieur le Maire répond que ce projet n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant à la Communauté de Communes.

Il est décidé de créer une commission sécurité qui sera chargée de réfléchir aux mesures qui pourraient être mises en œuvre, en concertation avec les services de Gendarmerie qui seront invités aux réunions de travail.

2 – INTERVENTION DE M. CAZENOBE CHRISTIAN – ADJOINT

Monsieur CAZENOBE Christian indique que les travaux de l'Avenue des Albères suivent normalement leur cours.

Monsieur SALVADOR Julien signale qu'un panneau « route barrée » est installé au niveau de Villemolaque, en direction de Trouillas et empêche les camions de passer.

L'information sera transmise aux services de l'Agence Routière.

Monsieur CAZENOBE Christian fait part également que des travaux de débroussaillage sur les voies communales seront entrepris dès le lendemain.

3 – INTERVENTION DE Mme FALIU ANNIE - ADJOINT

Mme FALIU Annie informe que le plan canicule a été déclenché : un message est diffusé sur le panneau lumineux, un article paraîtra dans le prochain flash d'informations communales. D'ores et déjà, les personnes isolées et vulnérables inscrites sur le registre de 2016 ont été contactées.

4 – INTERVENTION DE Mme ALBERT JEANNINE – ADJOINT

○ Conseil d'école du 9 juin

Mme Albert Jeannine rend compte en premier lieu du dernier conseil d'école :

- Les effectifs pour la prochaine rentrée sont stables pour les deux écoles (28 élèves par classe en moyenne pour l'école maternelle, 25 élèves par classe en moyenne pour l'école élémentaire).
- Les enseignantes ont proposé un nouveau projet d'école incluant une réalisation multi médias et dans ce cadre, ont exprimé la demande d'acquisition de vidéoprojecteurs (à minima, un par école).
- Le projet de création d'un jardin potager à l'école élémentaire s'est vu attribuer une subvention de 500 €. Les enseignantes souhaitent être associées à son aménagement.
- Les cours d'initiation à l'anglais seront maintenus à la rentrée pour l'école élémentaire et les élèves de grande section.
- Le « camion des histoires » assurera une animation à l'école le 3 juillet prochain.
- La kermesse de fin d'année aura lieu le 30 juin.
- La question des rythmes scolaires a été évoquée. Un projet de décret ouvrirait le champ des dérogations pour un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée prochaine. La Communauté de Communes des Aspres qui exerce la compétence « activités périscolaires » a demandé aux conseils d'école de toutes les communes de se prononcer. A Trouillas, les résultats du vote du conseil d'école sont partagés : six voix pour un retour à la semaine de 4 jours, six voix pour le maintien de la semaine à 4,5 jours et trois abstentions. Mme ALBERT Jeannine précise que des délégués de parents d'élèves étaient absents et n'ont pas ainsi participé au vote.

Mme COUSSOLLE Béatrice demande si un sondage a été réalisé auprès des parents d'élèves. Mme ALBERT Jeannine indique que c'est une possibilité mais que dans tous les cas, il appartiendra à la Communauté de Communes des Aspres de prendre la décision et que pour le moment, aucune position n'a été tranchée.

○ Centre de loisirs

Le centre de loisirs fonctionnera normalement pendant les vacances scolaires d'été. Le Directeur actuel est en arrêt de travail pour maladie, une animatrice ayant les diplômes requis, a pris le relais pour exercer provisoirement cette fonction.

○ Point Jeunes

Dans le cadre des activités du Point Jeunes de Thuir, un chantier citoyen est prévu les 12 et 13 juillet prochains avec pour projet l'aménagement de l'espace vert des « anciennes douches ».

Huit jeunes participeront à ce chantier, encadrés par une animatrice et avec l'appui technique des agents de la commune. En récompense, ces jeunes se verront allouer par la Communauté de Communes un budget pour financer un projet qui leur est propre.

5 - INTERVENTION DE M. GALANGAU HENRI – ADJOINT

○ Démarche « zéro phyto »

Monsieur GALANGAU Henri informe qu'une animation a eu lieu au groupe scolaire le mercredi 7 juin pour sensibiliser les jardiniers amateurs à l'abandon des produits phytosanitaires. La manifestation a rassemblé environ 25 personnes.

Cette demi-journée de sensibilisation s'inscrit dans la démarche « zéro phyto » engagée par la commune.

○ Soirée de la Saint-Jean

La soirée des feux de la Saint Jean a attiré environ 400 personnes,

La grosse chaleur a dissuadé un certain nombre de personnes âgées qui avaient l'habitude de participer, d'où une baisse des participants par rapport à l'année précédente. Pour l'année prochaine, la manifestation aura à nouveau lieu à l'extérieur.

La recette de la soirée s'élève à 1 400 €, somme qui a été partagée entre l'école maternelle et l'école élémentaire.

6 – INTERVENTION DE M. TAULET JACQUES - CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur TAULET Jacques signale que des riverains de la Traverse de Thuir ont pris l'habitude de laisser sur la voie publique leurs containers à ordures afin de se réserver des places de stationnement.

Ces comportements sont effectivement très peu civiques mais les moyens dont disposent la Mairie, comme des courriers de sensibilisation restent peu dissuasifs et sans trop d'effets.

7 – INTERVENTION DE M. MAZIERES NICOLAS - CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur MAZIERES Nicolas informe qu'une troisième colonne à textile – nouvelle génération (2 ouvertures pour le dépôt) pourrait être implantée sur la commune et propose de la situer sur le quartier du Tonkin. Un emplacement de 6m² sera nécessaire.

Monsieur Nicolas MAZIERES informe également que Mme TAILLOLE Andrée s'est proposée comme référente compostage sur le quartier du Tonkin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.